

## LES HUMANITÉS DU VENDREDI

# Valais, terre de risque

EMMANUEL REYNARD, GÉOGRAPHE



Cette dernière semaine est venue nous le rappeler, le Valais est une terre de risque. Avalanches, éboulements, glissements de terrain, laves torrentielles, coulées de boue, inondations... Il n'a manqué qu'un séisme pour que le tableau soit complet. Nous avons tous été plus ou moins impactés par ces intempéries. Certains sont restés bloqués dans leur maison ou dans un hôtel, d'autres ont dû quitter temporairement leur domicile, d'autres encore ont dû modifier leur itinéraire... Mais finalement, malgré l'ampleur de la situation de danger (degré 5 sur une échelle de 5 pour les avalanches dans tout le canton), aucune victime n'est à déplorer. C'est là le résultat d'une mécanique parfaitement huilée qui a bien fonctionné. Le canton et les communes sont bien armés pour faire

face aux événements. Un nombre important de personnes peuvent être mobilisées en quelques heures et sur la durée: police, pompiers, protection civile, scientifiques sont sur pied pendant des jours et des nuits pour nous faciliter la vie, pour protéger nos vies et nos biens. Merci à eux.

Tout ceci ne tombe pas du ciel. C'est d'abord le résultat des enseignements des catastrophes antérieures. En 1951, les avalanches font 98 victimes en Suisse, 265 à l'échelle des Alpes.

En 1970, 30 personnes perdent la vie lors d'une avalanche à Reckingen. En 1999, 12 victimes sont à déplorer à Evolène, 17 sur l'ensemble de la Suisse. Depuis, on a multiplié les paravalanches et sensiblement amélioré l'organisation en cas de catastrophe.

La Suisse et le Valais sont des pionniers de la lutte contre les avalanches et de la gestion des risques en général. Une forêt est mise à ban pour protéger Andermatt en 1397 déjà. Le principe des forêts protectrices est introduit dans la législation fédérale en 1876. Un institut fédéral de recherche sur la neige et les avalanches est créé à Davos en 1936. Il entretient notamment le site de recherche sur les avalanches dans la vallée de la Sionne depuis vingt ans.

Enfin, après l'hiver avalancheux de 1999 et les crues d'octobre 2000, une loi cantonale sur la protection de la population et la gestion des situations extraordinaires est adoptée en 2013.

C'est ainsi tout un savoir-faire qui a été accumulé dans la gestion des risques naturels. Pas étonnant que la Suisse ait déposé, en mars 2017, la candidature de la gestion du danger d'avalanches sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ou quand le risque devient patrimoine. Réponse de l'Unesco en novembre 2018.

**Un nombre important de personnes peuvent être mobilisées en quelques heures et sur la durée: police, pompiers, protection civile, scientifiques sont sur pied pendant des jours et des nuits pour protéger nos vies et nos biens.**